



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 42685

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le projet de réforme de la grille horaire des classes de terminale ES et de première ES. En effet, dans la série ES, les dédoublements qui permettent de travailler avec des petits groupes d'élèves sont réduits par rapport à la situation actuelle : passage de 1 heure dédoublée en première et terminale à 0,5 heure par semaine pour chacun des niveaux. Cette mesure paraît lourde de conséquence si elle était retenue car, chacun s'accorde à reconnaître que le travail en petit groupe permet l'acquisition de savoir et des méthodes, la réflexion sur les dossiers statistiques, le commentaire de texte. Les élèves et les professeurs souhaitent que leurs propositions soient prises en compte dans la réforme, à savoir : l'inscription de 4 heures de cours en classe entière et 1 heure de dédoublement en première ES (4 + 1) et 5 heures de cours en classe entière et 1 heure de dédoublement en terminale ES (5 + 1) pour les enseignements de sciences économiques et sociales. Il lui demande de bien vouloir examiner cette proposition qui est une mesure de pédagogie essentielle, de nature à lutter contre l'échec scolaire.

Texte de la réponse

Dans sa conférence de presse du 27 avril 2000, le ministre de l'éducation nationale a défini les grandes orientations dans lesquelles s'inscrit la poursuite de la réforme des lycées : préserver la diversité des savoirs en favorisant l'égalité des filières qui les incarnent ; pour ce faire, des aménagements ont été apportés aux différentes séries et classes ; favoriser la mise en place dans de meilleures conditions des dispositifs d'innovation pédagogique, centrés plus étroitement sur les besoins des élèves : aide individualisée en classe de seconde, travaux personnels encadrés en classes de première et terminale ; rénover les contenus d'enseignement en préservant les exigences intellectuelles indispensables à une formation de qualité. S'agissant des sciences économiques et sociales, il a été décidé de porter leur horaire en série ES à 5 heures (dont une heure en classe dédoublée) en première à compter de la rentrée 2000 et à 6 heures (dont une heure en classe dédoublée) en terminale à compter de la rentrée 2001, ce qui devrait améliorer de manière significative l'enseignement de cette discipline. Cette décision traduit tout l'intérêt que porte le ministre à cette dernière et à la série ES en général. Il s'agit, en effet, de conforter les sciences économiques et sociales en tant que matière fondamentale de cette série, tout en renforçant leur articulation avec les autres disciplines et en particulier les mathématiques et l'histoire-géographie. S'agissant des contenus, l'ancien programme de sciences économiques et sociales de première reste en vigueur durant l'année scolaire 2000-2001 avec quelques aménagements sous forme de recommandations pédagogiques. Un nouveau programme entrera en application, dans cette même classe, à compter de la rentrée 2001. Il fera l'objet d'une large consultation auprès des enseignants de la discipline.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42685

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 6 mars 2000, page 1388

Réponse publiée le : 24 juillet 2000, page 4389